

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DU VENDEUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2025)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Parking	Forfait 3 000 € TTC
Garage ou parking sous-sol	Forfait 5 000 € TTC
Inférieur à 100 000 €	9% avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8% TTC
De 200 001 € à 300 000 €	7% TTC
De 300 001 € à 400 000 €	6% TTC
De 400 001 € à 600 000 €	5% TTC
Supérieur à 600 001 €	4% TTC

### TERRAINS

10% TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

Les honoraires comprennent les prestations de visite, négociation et constitution du dossier. Pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise au vendeur. TVA au taux actuellement en vigueur de 20%. Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250 € TTC pour une maison, 150 € TTC pour un appartement. Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

## TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS

Taux T.V.A. en vigueur 20%

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2025)

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE, VIDES ET MEUBLÉS

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire, à la condition de ne pas dépasser la tarification établie par décret N° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1 comme suit :

- **Zone non tendue** : 8 €/m<sup>2</sup> pour la mise en location, les frais de visite, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail), et 3 €/m<sup>2</sup> pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

### LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer hors charges pour le propriétaire.

### ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX

Honoraires TTC 3 € du mètre carré selon le décret n°2014 - 890 du 01.08.2014 article 2. ou forfait minimum de 160 € TTC

### REDACTION D'UN CONTRAT DE LOCATION

FORFAIT DE 150,00 € TTC